



**MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE**  
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale  
Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle de perception et envoi des comptes de taxes 2023

Avis est par la présente donné que, conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice 2023 est maintenant déposé à mon bureau situé au 36 rue Principale et que l'envoi des comptes de taxes sera fait le 23 février 2023.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales et spéciales imposées et à prélever pour l'année 2023.

Les comptes inférieurs à 300\$ sont payables en un versement unique avant ou au plus tard le 31 mars 2023. Lorsque le compte est égal ou supérieur à 300\$, il peut être acquitté en un versement unique ou en un maximum de quatre versements égaux :

Premier versement	31 mars 2023
Deuxième versement	31 mai 2023
Troisième versement	31 août 2023
Quatrième versement	31 octobre 2023.

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales :

- par chèque ou mandat poste fait à l'ordre de la Municipalité de Bouchette;
- dans les comptoirs des Caisses populaires Desjardins;
- par guichet automatique des Caisses populaires Desjardins ;
- par les services en ligne de différentes institutions financières;
- en vous présentant au bureau municipal situé au 36 rue Principale, du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 10h à 12h et de 13h à 16h.

Si vous ne recevez pas votre compte, nous vous invitons à communiquer avec nous au 819-465-2555.

Donné à Bouchette, ce 17<sup>e</sup> jour de février 2023.

*Claudia Lacroix*, B.A.A  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière